

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1060-2011, 26 octobre 2011

CONCERNANT une modification au décret numéro 179-2011 du 16 mars 2011

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 179-2011 du 16 mars 2011 concernant la nomination de monsieur Martin Prud'homme comme sous-ministre du ministère de la Sécurité publique soit modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« QUE monsieur Martin Prud'homme reçoive une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date. »;

QUE le présent décret ait effet depuis le 28 mars 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

GILLES PAQUIN

56500

Gouvernement du Québec

### Décret 1061-2011, 26 octobre 2011

CONCERNANT l'approbation de l'Entente de contribution Canada-Québec relativement à l'organisation du Forum international de l'économie sociale et solidaire 2011

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a l'intention de conclure une entente avec le gouvernement du Canada, dans le cadre de l'organisation du Forum international de l'économie sociale et solidaire 2011, relativement au versement d'une aide financière pour la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE cette entente constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, une entente intergouvernementale canadienne doit, pour être valide, être approuvée par le gouvernement et être signée par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 17.7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22.1), le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut conclure des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE l'Entente de contribution Canada-Québec relativement à l'organisation du Forum international de l'économie sociale et solidaire 2011, laquelle sera substantiellement conforme au texte du projet d'entente joint à la recommandation ministérielle, soit approuvée.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

GILLES PAQUIN

56501

Gouvernement du Québec

### Décret 1062-2011, 26 octobre 2011

CONCERNANT l'approbation de l'Entente de contribution dans le cadre de l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les inondations dans la vallée du Richelieu

ATTENDU QUE plusieurs exploitations agricoles situées dans la vallée du Richelieu, dans la région de la Montérégie, ont subi des dommages importants en raison de la crue printanière des eaux en 2011;

ATTENDU QUE les entreprises agricoles affectées devront assumer des coûts supplémentaires d'opération pour les superficies qu'elles n'ont pas été en mesure de semer;